

**Décision n°2025-42 relative à la désignation du secrétaire
de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers**

**Le directeur par intérim de l'Ecole nationale supérieure
des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage**

- Vu le décret n°2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement ;
Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article R.812-24-18 ;
Vu l'arrêté ministériel du 29 janvier 2025 portant nomination de Monsieur Romain Jeantet en qualité de directeur par intérim de l'Ecole nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Institut Agro Rennes-Angers) à compter du 1^{er} février 2025 ;

DECIDE

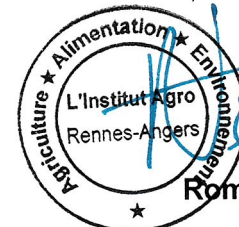
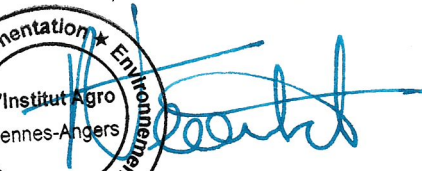
Article 1 :

Monsieur Arno Pillods, juriste au sein de la Direction des affaires juridiques de l'Institut Agro, est désigné en tant que secrétaire de la section disciplinaire de l'Institut Agro Rennes-Angers compétente à l'égard des usagers. Il est placé sous la responsabilité de la présidente de la section disciplinaire.

Article 2 :

Le secrétaire général de l'Institut Agro Rennes-Angers est chargé de l'application de la présente décision.

Fait à Rennes, le 5 mars 2025



Romain Jeantet